

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 février 2016 – n° 01
160001

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 DECEMBRE 2015**

En application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 décembre 2015 est :

ADOpte PAR 27 VOIX POUR

Abstentions : 8 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI - N. TOMASI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

5 février 2016 – n° 02
160002

MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES : CONVENTION D'ADHESION A DEUX SERVICES MUTUALISES : LE BUREAU D'ETUDES ET LE SERVICE JURIDIQUE

Afin de répondre à ses besoins et à ceux de ses communes membres, la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges a créé deux services mutualisés : le bureau d'études et le service juridique.

L'adhésion de chaque commune se fait sur la base du volontariat et se matérialise par la signature d'une convention qui prévoit, notamment, les modalités de remboursement.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion aux deux services mutualisés que sont le bureau d'études et le service juridique,
- PROPOSE d'impacter les attributions de compensation pour la réalisation des remboursements, afin d'optimiser les recettes de la Communauté de communes liées aux dotations de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

5 février 2016 – n° 03
160003

REALISATION D'UN DEPOSE-MINUTE DEVANT LE GROUPE SCOLAIRE PAUL ELBEL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

La Ville souhaite réaliser un dépose-minute devant le groupe scolaire Paul Elbel afin de permettre une desserte aisée et sécurisée des écoles primaire et maternelle.

Ce projet comprend la création d'une voie de circulation à sens unique permettant de déposer les élèves de primaire au niveau de la cour de l'établissement (accès par un escalier) ainsi que la création de places de stationnement pour permettre aux parents de maternelle d'accompagner leurs enfants jusqu'à l'établissement.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE la réserve parlementaire auprès du Sénateur des Vosges, Daniel GREMILLET, pour la réalisation d'un dépose-minute devant le groupe scolaire Paul Elbel,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 05 février 2016

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 32

Procurations 3

Absence..... 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusées et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à Jacqueline THIRION
Isabelle de BECKER	à Bruno TOUSSAINT
Nadia ZMIRLI	à Michel CACCLIN

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

15 février 2016 – n° 04
160004

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a lancé une consultation pour la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la relance de son prochain contrat de restauration collective. Le nouveau contrat est à mettre en place au 31 janvier 2017, date d'échéance de la Délégation de Service Public actuelle.

La Ville souhaite s'adjoindre les compétences d'un cabinet spécialisé pour rédiger le cahier des charges de la consultation de restauration collective en y intégrant les objectifs d'amélioration de la qualité des repas et de prise en compte du développement durable.

Ainsi, parmi les axes prioritaires du futur contrat, et dans le but de favoriser l'agriculture locale, figurent le recours aux produits issus de l'agriculture biologique et la volonté de travailler en circuits courts avec des produits locaux et de saison tout en assurant la sécurité des approvisionnements.

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comprendra deux tranches :

1 - une tranche ferme comprenant le diagnostic du système de restauration collective actuel, les propositions quant à la consultation à lancer, la rédaction du cahier des charges de la consultation et le suivi des candidatures,

2 - une tranche conditionnelle comprenant un suivi et contrôle du ou des contrats mis en place durant la première année d'exécution, soit de février 2017 à janvier 2018.

Le soutien aux collectivités qui souhaitent réfléchir à l'intégration de circuits courts dans leur restauration collective étant prévu au programme LEADER, la Ville sollicite le Conseil Régional pour bénéficier de crédits FEADER sur ce dossier.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le fonds FEADER au titre du programme LEADER auprès de la Région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine pour le lancement de la consultation concernant la désignation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la relance du contrat de restauration collective,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte PAR 28 VOIX POUR

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT
O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	32
Procurations	3
Absence.....	0

Séance du 05 février 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusées et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à Jacqueline THIRION
Isabelle de BECKER	à Bruno TOUSSAINT
Nadia ZMIRLI	à Michel CACCLIN

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

05 février 2016 – n° 05
160005

GESTION DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES : CONVENTION TEMPORAIRE AVEC LA SOCIETE BUS-EST

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a attribué le 24 août 2007 à la société BUS EST une convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du réseau de transports publics (lignes urbaines et TAD). La convention, conclue initialement pour une durée de 7 ans, devait s'achever le 31 août 2015.

Par un avenant n°11 approuvé par délibération du conseil municipal du 17 avril 2015, la durée de la convention a été prolongée d'un an pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convention de délégation de service public prendra donc fin au 31 août 2016, sans qu'une nouvelle prolongation soit possible.

Or, dans le cadre de la réforme territoriale portée notamment par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la Ville de Saint-Dié-des-Vosges soit intégrée au sein d'une Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017. A compter de cette date, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ne sera donc plus compétente pour organiser les services de transport sur son territoire. Cette compétence sera transférée à la Communauté d'agglomération qui deviendra la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité sur l'ensemble de son ressort géographique.

Afin d'assurer la continuité du service public entre la fin de la convention de délégation de service public et le transfert de la compétence « Transport » à la Communauté d'agglomération, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de conclure une convention temporaire avec l'actuel délégataire. La convention temporaire sera conclue pour la durée strictement nécessaire pour assurer la continuité du service public entre la fin de la convention de DSP et le choix d'un nouvel exploitant par la Communauté d'agglomération compétente.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention temporaire à intervenir avec la Société BUS-EST pour l'exploitation du réseau de transports publics sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 05 février 2016

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 32

Procurations 3

Absence..... 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusées et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à Jacqueline THIRION
Isabelle de BECKER	à Bruno TOUSSAINT
Nadia ZMIRLI	à Michel CACCLIN

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations 3

Absence.....0

Séance du 05 février 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusées et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à Jacqueline THIRION
Isabelle de BECKER	à Bruno TOUSSAINT
Nadia ZMIRLI	à Michel CACCLIN

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

05 février 2016– n° 06 (1/2)

160006

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER PERMETTANT LA CREATION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

la Ville souhaite acquérir un bien immobilier au 1, rue Baldensperger afin d'y installer une Maison de Services au Public (ex Relais de Services Publics) destinée à l'accueil des demandeurs d'emploi, des jeunes et des habitants en recherche d'informations des quartiers L'Orme et Saint-Roch.

Actuellement, la Maison de Services au Public est située au 24, rue Ohl des Marais. Lors des réunions de diagnostic menées notamment dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville signé en 2015, un constat, partagé par les institutions, les associations locales et les habitants, a été fait concernant cette Maison de Services au Public :

- un manque de visibilité du local l'abritant, celui-ci étant situé dans un local appartenant à Vosgelis, peu visible depuis l'extérieur,
- des horaires d'ouverture peu adaptés aux besoins des habitants et une amplitude d'ouverture insuffisante,
- un manque d'attractivité : pas assez de permanences des autres services publics ou institutions effectuées sur St-Roch.

De ce fait, la municipalité a identifié un local vide sur la place Jean XXIII dans lequel pourrait déménager la Maison de Services au Public. Parallèlement, un travail est mené avec les partenaires institutionnels pour développer les permanences et ainsi mieux répondre aux besoins des habitants.

L'acquisition du local et les travaux de réhabilitation à réaliser, estimés à 133 000 €, sont financés au titre de la Dotation Politique de la Ville 2015, à hauteur de 80 %.

Considérant l'ensemble des aménagements récemment réalisés à proximité visant à dynamiser le quartier,

Considérant la localisation géographique de ce bien, situé en zone urbaine sensible, et des rares opportunités foncières dans ce périmètre permettant la création d'un lieu visible et accessible au public,

Considérant l'intérêt public local représenté par cette acquisition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

.../...

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

05 février 2016– n° 06 (2/2)

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

Vu l'avis rendu par lettre de Monsieur le Directeur des services de France Domaine en date du 02 mars 2015 concernant le bien cadastré section BP N°43,

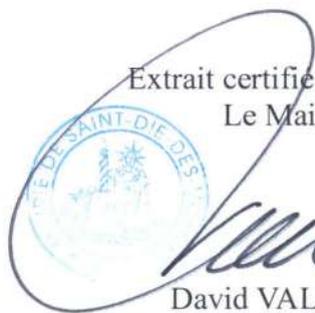
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition à l'amiable du bien immobilier, situé 1 rue Baldensperger, cadastré section BP N°43, composé d'un local commercial de 63 m², son appartement attenant de 49 m² et deux caves, au prix de 71 500 € hors frais d'acte,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique en la forme notariée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

05 février 2016 – n° 07
160007

PERSONNEL TERRITORIAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois ;

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs ;

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

* la création de :

- 1 poste de gardien de police
- 1 poste de brigadier

* la suppression de :

- 1 poste de brigadier chef principal de police

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations 3

Absence.....0

Séance du 05 février 2016

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nathalie TOMASI.

Excusées et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à Jacqueline THIRION
Isabelle de BECKER	à Bruno TOUSSAINT
Nadia ZMIRLI	à Michel CACCLIN

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.